

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'envoi : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 18 janvier 2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3-2021 Du LUNDI 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absente ayant donné procuration** : 1 - MOURARET Sophie procuration à ROUX Philippe

**Absent excusé** :

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : BENOIT Nadine

### **OBJET : SDE07 - Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

La loi Energie Climat adoptée et publiée au *Journal Officiel du 9 novembre 2019* et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des *tarifs bleu* de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, la commune a signé un marché avec EDF COLLECTIVITES.

Dans ce contexte, le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche) propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. A même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07.

La commune de Saint Étienne de Fontbellon est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

Le SDE 07 se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Cette adhésion aura un coût à déterminer selon le nombre de PDL (Points De Livraison) de la commune et une part variable calculée en fonction de la consommation fixée à 0.20 € par MWh.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Saint Etienne de Fontbellon au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Étienne de Fontbellon et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

